DOSSIER DE CANDIDATURE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Récupère ton dossier d'inscription à la mairie ou sur son site internet

et ramène le pour le 30 septembre

Le Calendrier prévisionnel des élections

Entre juin 2022 et septembre 2022

Présentation du projet en rencontrant l'équipe qui répondra à vos questions sur le conseil municipal jeunes:
- le mardi 28 juin par le biais de l'école
- le samedi 2 juillet lors de la fête de la jeunesse
- le samedi 3 septembre lots du forum des associations

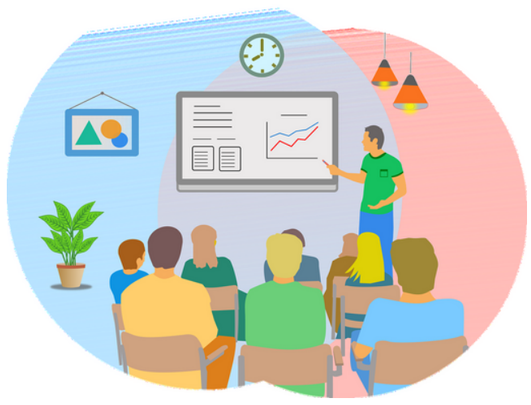

Vendredi 30 septembre 2022

Clôture des dossiers de candidatures

Samedi 22 octobre 2022

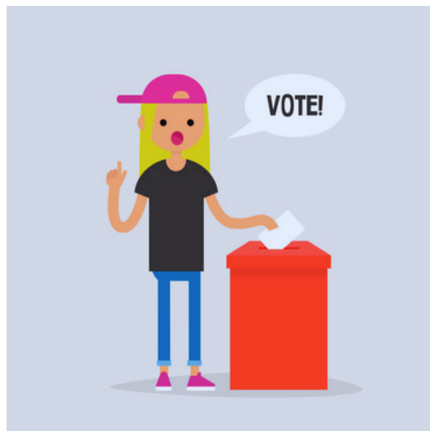

de 9h00 à 12h00 : élection à la mairie de Plouvorn
de 12h30 à 13h30 : dépouillement et proclamation des résultats

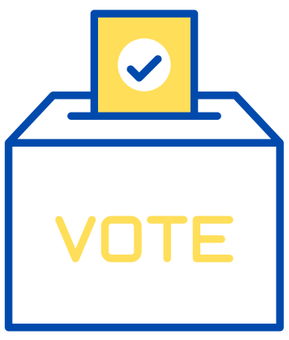

<u>Déroulement de l'élection</u> :
- à l'arrivée dans la salle, on te donnera ta carte d'électeur
- tu prendras une enveloppe et un bulletin
- tu pourras choisir, dans un isoloir, tes candidats en mettant une croix devant les noms de ceux que tu veux élire
- lorsque ton choix est fait, tu mettras ton bulletin dans l'enveloppe et tu la fermeras
- tu déposeras ton enveloppe dans l'urne

- ton bulletin doit rester secret. Il ne doit pas comporter de signes distinctifs de reconnaissance
- tu ne dois pas ajouter de noms sur le bulletin : il serait considéré comme nul

Samedi 12 novembre 2022

- Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Charte de l'Elu

Cette charte fixe les règles que le conseiller, la conseillère municipal(e) jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat qui est de 2 ans.

LES DROITS

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.
Le conseiller a le droit de :

- proposer des projets ou actions,
- organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes sous l'encadrement des adultes référents,
- liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre
- de s'impliquer dans des actions locales,
- être les porte-paroles des jeunes et d'améliorer leur quotidien
- d'aborder des problèmes de société,
- donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.

LES DEVOIRS

Cette charte fixe les règles que le conseiller municipal Jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.
Il s'engage à :

- assister aux réunions,
- s'investir dans les projets du Conseil Municipal Jeunes (CMJ),
- améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- informer les jeunes de la commune des actions du CMJ,
- établir un lien entre les générations de la commune
- favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- être porteur de projets simples, ambitieux, et œuvrer à leur réalisation
- s'informer des besoins des jeunes de la commune.
- être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ.
- être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

Les conseillers élus du CMJ seront aidés par le responsable du Pôle animation, les conseillers municipaux et les adultes souhaitant s'impliquer dans le CMJ pour apprendre pleinement leur nouvelle fonction.

L'Election du conseil municipal des jeunes

LES INFORMATIONS AVANT LES ELECTIONS

Avant la date des élections, la municipalité présente sous plusieurs modalités les objectifs, le fonctionnement du Conseil municipal des Jeunes et son mode d'élection aux jeunes éligibles résidant dans la commune et leurs parents :
- présentation en classe par le responsable Pôle animation, l'adjointe aux affaires scolaires
- mise en ligne du dossier de candidature sur le site internet de la commune, mise à disposition en mairie
- présentation du projet lors de la fête jeunesse le 2 juillet 2022
- présentation du projet lors du forum des associations le samedi 3 septembre 2022

LE DEPOT DE CANDIDATURE

Toute candidature est libre et individuelle.
Les jeunes candidats aux élections doivent être âgés de 9 à 16 ans (soit du CM1 à la seconde), domiciliés sur Plouvorn et avoir l'autorisation parentale.
Le dossier de candidature complet est à déposer en mairie avant le vendredi 30 septembre 2022.
Ce dossier de candidature ainsi que cette charte sont disponibles en mairie ou sur son site internet: https://plouvorn.com/

LA CAMPAGNE ELECTORALE

Chaque candidat réalise une affiche en format A3 où il se présente (photo, prénom, nom, âge, classe, intérêts) et expose ses idées en quelques points : son programme.
Les programmes individuels de chaque candidat sont ensuite affichés à la mairie et visibles par tous les électeurs.
Les jeunes s'engagent au cours de la campagne à n'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit, avoir une attitude citoyenne et responsable, être honnête.

LES MODALITES DES ELECTIONS

Le CMJ de PLOUVORN se composera au maximum de 15 conseillers.
Chaque tranche d'âge (9-11ans; 12-13 ans et 14-16 ans) sera représentée par 5 enfants et la parité filles/garçons sera respectée autant que possible.
Si moins d'enfants que souhaités se portent candidats, les élections seront maintenues à partir de 7 candidats.
En deçà, elles seront annulées.
La répartition par tranche d'âge pourra être modifiée en fonction des candidatures.

Conditions d'éligibilité et de participation au scrutin
Les élections seront ouvertes :
• comme électeur : à tous les jeunes habitant la commune âgés de 9 ans à 16 ans au 31 décembre 2022. Des cartes électorales seront réalisées et distribuées le jour des élections.
• comme candidat : à tous les jeunes habitant la commune âgés de 9 ans à 16 ans au 31 décembre 2022 et ayant l'autorisation parentale.

Durée du mandat
Le Conseil Municipal des Jeunes sera élu pour 2 ans, chaque enfant s'inscrivant individuellement.

Dépôt des candidatures
Les candidats rempliront le dossier de candidature qu'ils devront retirer en mairie ou sur son site mais devra être déposé en mairie pour le **30 septembre 2022 dernier délai**.
Toute candidature devra obligatoirement être accompagnée d'une autorisation parentale.
Les dates du dossier de candidature, des dépôts de candidatures, du début de la campagne et des élections seront communiquées par voie de presse, sur le site internet de la mairie et ses réseaux de communication (Panneau lumineux, Facebook). Voir le calendrier prévisionnel ci-dessus.

Campagne électorale
Elle sera organisée par les membres de la commission « CMJ » comprenant le responsable du Pôle animation, les conseillers municipaux et les adultes souhaitant s'impliquer dans le CMJ.
Les dates du début de la campagne et des élections seront communiquées par voie de presse, sur le site internet de la mairie et ses réseaux de communication (Panneau lumineux, Facebook). Voir le planning prévisionnel ci-dessus.

Scrutin et bureau de vote
L'élection se fera par bulletin à 1 tour. Elle se déroulera en mairie.
Tous les candidats seront regroupés par tranche d'âge sur un même bulletin de vote. Les électeurs de chaque classe d'âge devront sélectionner au maximum 5 candidats au sein de leur tranche d'âge.

Dépouillement et résultats
Après dépouillement des votes sous le contrôle du Maire ou de l'élu référent, les résultats des élections seront proclamés.
Ils seront affichés en Mairie, dans le Plouvorn Info mensuel et sur le site internet de la commune.
Seront élus ceux qui auront obtenu la majorité des voix.
Si égalité entre 1 garçon et 1 fille au sein d'une tranche d'âge, sera choisi celui qui permettra de respecter la parité garçon/fille.
Si égalité entre plusieurs candidats, le plus âgé sera retenu.

LES ELECTIONS

Les élections sont organisées à la mairie le samedi 22 octobre 2022, de 9h00 à 12h00.
Le matériel de vote (bulletins de vote, enveloppes et feuillets d'émargement...) est fourni par la municipalité.
Le bureau de vote est présidé par le maire. Le responsable du Pôle animation, les conseillers municipaux et les adultes souhaitant s'impliquer dans le CMJ peuvent tenir le bureau de vote à ses côtés.
Les jeunes électeurs doivent être âgés de 9 à 16 ans et domiciliés sur Plouvorn.
Le vote doit se faire à bulletin secret en gardant 5 noms maximum par tranche d'âge de la liste et en cochant ceux que l' électeur souhaite élire. Sera compté comme nul tout bulletin comportant un signe ou ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus.
Le vote peut également être effectué par procuration : le jeune qui ne peut pas venir voter donne procuration à un autre jeune pour qu'il vote à sa place. La procuration doit être écrite avant l'élection et désigner clairement le nom des deux enfants (celui qui donne procuration et celui qui reçoit la procuration). Elle doit être remise au président du bureau de vote au plus tard le jour du vote. La procuration sera disponible en mairie et sur son site.

LES ELUS

Les jeunes candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus dans la limite des 15 sièges à pourvoir.
En cas d'égalité du nombre de voix, le principe de parité s'applique puis l'âge de l'enfant, l'enfant le plus âgé étant élu.

LA DUREE DU MANDAT

Les membres du Conseil municipal des Jeunes sont élus pour deux ans à compter du jour de leur nomination par élection.
Si un jeune élu venait à démissionner pour déménagement ou pour tout autre motif, il se doit de rédiger une lettre à l'attention de Monsieur le Maire.

DOSSIER DE CANDIDATURE
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
MANDAT 2022-2024

- [ ] Fiche candidature
- [ ] 1Photo récente
- [ ] Tes motivations
- [ ] Autorisation parentale

A RETOURNER POUR LE 30 SEPTEMBRE 2022 DERNIER DÉLAI EN MAIRIE

Mairie de Plouvorn
Kevin Le Mignon
Responsable Pôle Animation

PHOTO

Je suis candidat
(A compléter par le jeune)

Nom:..... Prénom:.....

Age:..... Date de naissance: / / /

Classe:..... Etablissement scolaire:.....

Adresse:.....

Téléphone / portable du candidat:.....

E-mail du candidat:.....

Représentant Légal 1

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone portable :.....

Mail :.....

Représentant Légal 2

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone portable :.....

Mail :.....

- ☐ Autorisons notre enfant à participer aux différentes réunions et actions du Conseil Municipal des Jeunes
- ☐ Acceptons de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au conseil (invitations, programmes, rendez-vous...)
- ☐ Attestons avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et acceptons l'organisation, en particulier concernant les déplacements que notre enfant devra effectuer.
- ☐ Autorisons les animateurs du CMJ à transporter notre enfant en véhicule pour tout déplacement dans le cadre de ses fonctions de conseiller.
- ☐ Autorisons la ville de Plouvorn, en cas d'urgence, à se substituer à nous pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de notre enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.
- ☐ Autorisons la ville de Plouvorn ainsi que les ayants droits, tels que les médias et les partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre des actions CMJ ; sans contrepartie financière, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés
- Attestons avoir pris connaissance de la charte de l'élu du CMJ.
- ☐ Prenons note que la ville de Plouvorn nous a informé de l'intérêt que notre enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrants les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance).

Fait à Plouvorn, le.....

Signatures du candidat:
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Signatures des représentants légaux :
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Pour les parents séparés, si chacun souhaite recevoir les informations, merci de cocher cette case ☐

Qui es-tu?

Ce qui m'intéresse (je coche et je peux préciser). Plusieurs réponses sont possibles

- ☐ Sports: .....
- ☐ Arts: .....
- ☐ Musique :.....
- ☐ Cinéma .....
- ☐ Multimédia: .....
- ☐ Autres:.....

Pourquoi je souhaite m'engager (je classe par ordre d'importance : 1,2, 3, ...)?

- ☐ Pour rencontrer d'autres jeunes
- ☐ Pour représenter les jeunes de la ville
- ☐ Pour défendre et faire entendre mes idées
- ☐ Pour monter des projets
- ☐ Pour découvrir comment fonctionne une Mairie et rencontrer les élus
- ☐ Par curiosité
- ☐ Autres:.....

En tant que conseiller, j'aimerai m'investir dans les thèmes suivants...Plusieurs réponses sont possibles.

- ☐ Environnement et cadre de vie
- ☐ Patrimoine et culturel
- ☐ Solidarité
- ☐ Sport
- ☐ Sécurité
- ☐ Communication
- ☐ Prévention
- ☐ Autres:.....

Je suis candidat au Conseil Municipal des jeunes pour: (Plusieurs réponses sont possibles)

- ☐ Représenter Plouvorn
- ☐ Défendre mes idées
- ☐ Réaliser des projets
- ☐ Découvrir le fonctionnement d'une commune
- ☐ Autres :.....

Disponibilités (Plusieurs réponses sont possibles)

- ☐ Mercredi en fin de journée
- ☐ Samedi matin
- ☐ Vendredi en fin de journée
- ☐ Vacances scolaires

Pourquoi je souhaite être candidat?

Je me présente parce que .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....